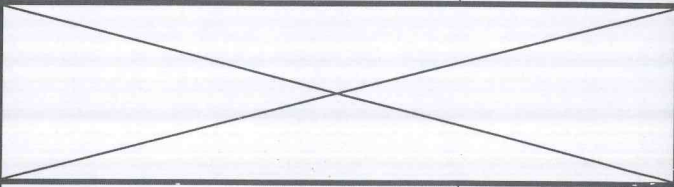


# BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET

Date : Dimanche 5 Juillet 2020

INTITULE DE L'ACTION : .....Boule de Strass à Roussel

DEPENSES (*)		RECETTES	
Location(s) (1)		Autofinancement	
Lille O Pirate	480 x	Valorisation du Bénévolat	240
		3P*8h*10	
Frais de transport (2)		Participation des personnes (4)	
Carburant	20		
Boissons et alimentation			
Auchan Boisson	186 x		
Auchan Boucherie			
Achat de fournitures (3) (à détailler)		Autres financements (à préciser)	
Assurance			
Tracts, affiches			
Rapid Flyer (Flyers)	100 x		
Rapid Flyer (Banderole)	113 x	Aide demandée au PIC	1470
Taxes (SACEM)			
Divers			
Bricot Depot	334 x		
Valorisation du Bénévolat	240		
3P*8h*10			
<b>SOUS TOTAL DES DEPENSES ENGAGEES</b>			
Financement d'un autre projet (5)			
<b>TOTAL</b>	<b>1710</b>		

(\*) Les dépenses doivent être justifiées par des devis

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.

Le 12 juin 20